

TERRE DE DIATOMÉE AÉROSOL

ACTION INSECTICIDE PAR CONTACT PHYSIQUE
SUR LES INSECTES RAMPANTS

Présentation

Aérosol insecticide à base de Terre de Diatomée 100% minérale. Élimine efficacement les insectes rampants (punaises de lit, blattes, fourmis, puces, poux rouges...).

Composition

Dioxyde de silicium kieselguhr (CAS n°61790-53-2) : 7,2% m/m
Géraniole (CAS 106-24-1) : 0,03% m/m

Action

La Terre de Diatomée est une poudre constituée de micro-algues fossilisées abrasives, les diatomées. Elles agissent comme des rasoirs microscopiques qui détruisent l'enveloppe protectrice des insectes. Ceux-ci se déshydratent, puis meurent en quelques heures.

Les parasites, tels que les poux rouges dans les élevages de volailles par exemple, mais également les nuisibles rampants, tels que cloportes, fourmis et autres, se couvrent eux-mêmes de poudre par suite de leur propre activité, ou bien sont saupoudrés lors de l'application. La substance active entraîne l'élimination des graisses de la cuticule et la déshydratation des insectes. Les nuisibles meurent au bout de quelques heures. À basses températures ou en présence de forte humidité de l'air, peut être retardé de 1 à 2 jours.

Application et dose d'emploi

L'aérosol **DIGRAIN® TERRE DE DIATOMÉE** peut être utilisé à l'intérieur et autour des habitations pour lutter efficacement contre les punaises de lit, les blattes, les lépismes et les autres insectes rampants. Le produit peut être également utilisé dans l'habitat des animaux (poulaillers, boxes, niches...) pour éliminer les puces, les poux rouges, etc.

Agiter vigoureusement l'aérosol avant emploi jusqu'au décolllement de la bille. Vaporiser une mince couche sur les zones à traiter : dessous de meubles, fentes et fissures susceptibles d'abriter les insectes, bouches d'aération, plinthes, supports de lattes de sommier et coutures de matelas, etc.

Réappliquer le produit en cas de nettoyage ou de frottement des zones traitées.

Nettoyer le diffuseur. Bien aérer les locaux après application (à titre indicatif 30 min à 2 heures selon le niveau de ventilation possible). Après utilisation, retourner l'aérosol et effectuer une pression pour éviter que la valve se bouche.



Référence et conditionnement

Réf. I8702A : Aérosol de 400ml - Carton de 12 unités

Précautions d'utilisation

TP18 - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr

Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.

Il est recommandé de mettre des lunettes de protection lors de l'application du produit.

Utilisez une ventilation adéquate et évitez de respirer la poussière. Le port des gants et d'un masque anti poussière de type FFP1 est recommandé.

Se laver les mains après utilisation.

La Terre de Diatomée s'utilise à l'intérieur et autour des habitations et logements.

Ne pas appliquer directement sur les animaux.

N'utiliser que pour les utilisations prévues.

DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur. **H319** Provoque une sévère

irritation des yeux. **H336** Peut provoquer somnolence

ou vertiges.



Stockage et élimination

Conserver dans un milieu froid et sec. Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé.

Tenir hors de la portée des enfants.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Éliminer l'aérosol vide ou contenant encore du produit conformément à la réglementation locale en vigueur (Grand public : en déchetterie; Professionnels : via un centre de collecte de déchets dangereux).